

# Migrations et imaginaires sociaux à l'épreuve de la guerre du Golfe

Rémy Leveau

Volume 24, Number 1, 1993

Migrations et relations transnationales

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/703130ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/703130ar>

[See table of contents](#)

## Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

## ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

## Cite this article

Leveau, R. (1993). Migrations et imaginaires sociaux à l'épreuve de la guerre du Golfe. *Études internationales*, 24(1), 103–110. <https://doi.org/10.7202/703130ar>

# Migrations et imaginaires sociaux à l'épreuve de la guerre du Golfe

Rémy LEVEAU\*

Les populations originaires du Maghreb installées en Europe représentent au début des années quatre-vingt-dix un ensemble comparable en volume, de l'ordre de 5 millions, à celui des migrations inter-arabes. Parties de la vallée du Nil (Égypte, Soudan), du Yémen, de la région Syrie, Liban, Jordanie, sans oublier la diaspora palestinienne, ces migrations se sont dirigées vers les pays producteurs de pétrole, monarchies pétrolières de la Péninsule arabique et du Golfe. Elles ont vu leur volume croître rapidement dans les années soixante-dix après le quadruplement des prix du pétrole. Mais au-delà des apparences il s'agit de deux ensembles migratoires de statut différent dont la crise de 1990-91 va paradoxalement accroître les contrastes.

D'un côté nous trouvons en Europe un groupe installé, parfois de longue date, notamment les Algériens en France, assurant sa reproduction sur place et négociant son intégration dans la société d'accueil. On ne peut plus réellement utiliser à son sujet le terme «immigration» du fait de cette installation, bien que les flux résiduels liés à l'existence de ce groupe (regroupement familial, immigration illégale) soient loin d'être négligeables. De l'autre, la précarité du statut constitue la situation de base, du fait de la pratique généralisée du système du «kafil» (garant) qui lie la présence du migrant à une sorte d'association avec un citoyen du pays où il travaille. Ce contrat ne lui permet que très exceptionnellement de faire venir sa famille, il impose des restrictions à sa liberté d'aller et venir et prévoit souvent des prélèvements substantiels sur ses gains<sup>1</sup>.

La crise du Golfe qui mettait tout d'abord aux prises deux pays producteurs de pétrole, l'Irak et le Koweït, puis une coalition de pays arabes et occidentaux formée contre l'Irak, a touché de plein fouet ces migrations. Du côté des migrations inter-arabes le conflit a engendré des mouvements de population qui ont affecté près de 3 millions de personnes, soit du fait de la guerre, soit de l'après-guerre et ont des effets indirects lourds de conséquences pour la stabilité interne des pays d'origine ou d'accueil des migrants

---

\* Professeur des universités. Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.

1. CERMOC, *Migrations et changements sociaux dans l'Orient arabe*, CERMOC, Beyrouth, 1985, 350 p.

renvoyés (Égypte, Soudan, Yémen, Jordanie). Dans le sens Maghreb Europe les effets du conflit se sont plus fait sentir dans le domaine de l'imaginaire que dans la réalité. Au Maghreb comme en Europe, l'opinion publique s'est embrasée en faveur de l'une ou de l'autre partie et les populations d'origine maghrébine ont développé une conscience malheureuse entre ces deux types de solidarités tout en privilégiant leur intégration. Leur situation et leurs réactions se rapprochant plus de celles de l'immigration d'origine allemande ou japonaise installée aux États-Unis au début de la Seconde Guerre mondiale que de l'immigration arabe dans la Péninsule ou dans le Golfe aujourd'hui.

### **I – Effets du conflit sur les migrations inter-arabes**

L'invasion du Koweït par l'Irak en août 1990 va entraîner en quelques mois des mouvements de population touchant plusieurs millions de personnes, arabes et non arabes, car l'émigration asiatique présente au Koweït est également affectée. Mais on peut évaluer entre 1 million et demi et 2 millions le nombre des Égyptiens qui vont quitter dans des conditions catastrophiques l'Irak et le Koweït<sup>2</sup>. L'Arabie séoudite va aussi expulser durant cette période plus de 800.000 Yéménites du fait des prises de position du gouvernement de Sanaa en faveur de Bagdad. Quant aux Palestiniens, présents surtout au Koweït (350.000), leur situation va être mise à rude épreuve tant par la guerre lorsque les Irakiens s'efforcent de les compromettre souvent malgré eux dans leur entreprise, que dans la répression qui suit leur départ, les Koweïti faisant aussi subir à ces immigrés qui n'avaient aucun pays d'accueil, les conséquences des prises de position pro-irakiennes de l'OLP. Au total ce sont certainement plus de 3 millions de personnes qui vont refluer sur la vallée du Nil, le Yémen ou la Jordanie, ayant souvent perdu leurs ressources, traumatisées par le conflit et peu secourues par l'aide étatique ou internationale lorsque les réseaux familiaux ou les diasporas installées ne peuvent les prendre en charge.

Ce rejet violent de l'immigration égyptienne par l'Irak, yéménite par l'Arabie séoudite ou palestinienne par le Koweït, va paradoxalement consolider dans un premier temps les pays d'origine ou d'accueil. Contrairement aux intentions de Saddam Hussein, l'opinion publique égyptienne réagit par un fort sentiment d'hostilité à l'égard de l'Irak et soutient l'engagement diplomatique et militaire du président Moubarak. Les images du conflit armé, l'attitude du Koweït et de l'Arabie séoudite par la suite et le filtrage parcimonieux de l'émigration égyptienne dans ces deux pays à l'issue du conflit, nuanceront certainement le sentiment de solidarité arabe qui accompagnait l'engagement de l'Égypte dans la coalition arabo-occidentale contre l'Irak. À la différence d'autres gouvernements arabes soumis, tels le

2. Stéphane VALTER, *La position de l'Égypte dans la crise du Golfe*, Paris, Institut d'études politiques, Mémoire de DEA, 1992, 173 p.

Maroc, à une très forte pression d'une opinion publique hostile aux monarchies pétrolières et aux occidentaux, le gouvernement égyptien a pu dans cette période disposer d'une liberté d'action qu'il a largement utilisée contre ses opposants islamistes en procédant notamment à des élections législatives fortement influencées par le pouvoir.

L'expulsion des émigrés yéménites par l'Arabie séoudite a certainement eu pour résultat de consolider un processus d'unification récent et fragile entre le nord et le sud du pays. La monarchie séoudienne est devenue l'adversaire commun et son soutien ouvert à un groupe politique produirait un contre-effet, alors qu'il est notoire que l'argent de ce pays continue à irriguer une partie de la classe politique. Le processus fragile de transition démocratique qui a permis la réalisation d'un référendum constituant en avril 1992 et qui doit être sanctionné un an plus tard par des élections législatives, s'alimente de cette crainte de l'intrusion séoudienne et du ressentiment qui a suivi la guerre du Golfe. Le compromis entre les élites et les groupes politiques du Nord et du Sud s'alimente encore à cette source.

L'expulsion massive des Palestiniens du Koweït n'a pas non plus réussi à punir la monarchie hachémite pour son soutien nuancé à l'Irak. Leur accueil en Jordanie a renforcé l'identité nationale jordanienne de la population d'origine palestinienne qui représente plus de la moitié des habitants de ce pays. Si l'on se souvient des crises et des affrontements entre Jordaniens et Palestiniens au début des années soixante-dix l'évolution apparaît miraculeuse. La loyauté des Palestiniens à l'égard du monarque paraît aujourd'hui plus assurée que la fidélité frondeuse des bédouins. L'effort fait par l'État jordanien pour l'accueil et l'intégration des réfugiés palestiniens compte pour beaucoup dans la consolidation de cette attitude. Ce comportement lui a aussi acquis au lendemain de la crise un soutien financier européen et occidental qui a neutralisé la vindicte des monarchies arabes. L'accueil fait au roi Hussein en novembre 1992, à son retour d'une grave opération aux États-Unis, par plusieurs millions de Jordaniens de toutes origines réunis autour de sa personne, montre que ce sentiment d'allégeance dure malgré une montée en puissance des islamistes qui chercheraient volontiers à gêner le gouvernement dans sa participation modérée à la négociation israélo-palestinienne. Les tensions sont certainement plus grandes en Égypte aujourd'hui et semblent se traduire sur le plan confessionnel par des violences contre les Coptes en Haute-Égypte. La présence dans cette région d'un fort contingent d'immigrés de retour du Golfe qui n'ont pu repartir vers d'autres pays producteurs de pétrole, ni trouver dans la société égyptienne une insertion favorable, contribue à expliquer ces tensions qui proviennent d'un mécontentement dirigé cette fois contre l'État égyptien, que les islamistes savent exploiter.

Si les retours de l'immigration moyen-orientale se traduisent aujourd'hui par des tensions sociales, ils ont dans un premier temps consolidé les États, facilité les compromis entre les élites et assuré aux dirigeants un certain

soutien international nécessaire à l'aménagement de l'endettement et à la remise en marche d'un système régional qui ne sombreront pas dans le chaos. Par contre on peut estimer que le système régional de redistribution de la rente pétrolière qui constituait un des effets indirects importants de l'émigration inter-arabe est aujourd'hui remis en cause. Or, il avait contribué au lendemain des accords de Camp David en 1979 à maintenir une certaine unité des sociétés arabes en assurant alors une redistribution de ressources des pays riches et peu peuplés vers ceux qui ne disposaient pas de richesse souterraine, mais avaient à faire face aux demandes d'une population jeune et nombreuse. Aujourd'hui le système a éclaté et les pays de la région sont amenés à se tourner chacun vers les États-Unis, les uns pour y trouver des garanties de sécurité, les autres pour disposer d'un minimum de ressources économiques nécessaires à leur stabilité.

## **II – Les effets de la tourmente du Golfe sur les perceptions collectives au Maghreb et dans l'immigration installée en Europe**

Les pays du Maghreb vont s'apercevoir avec inquiétude que le contre-poids des pays de l'Est ne joue plus et que l'Europe globalement se désintéresse de leur sort. L'Égypte compte plus qu'eux dans le jeu régional qui se dessine. Les relations bilatérales qui fondaient la logique de leurs rapports avec les pays européens et avec la France en particulier, se révèlent une illusion. Le Nord perdu devient une menace qui bombarde le Sud d'images hostiles et humiliantes et renvoie dans une sorte de domaine de compétence quasi fédérale au niveau européen les questions qui faisaient jusqu'alors partie d'un système de négociations d'États à États. Partant de leur propre expérience du champ multilatéral maghrébin, de leurs souvenirs et de leur nostalgie de la politique arabe du général de Gaulle, les élites maghrébines ne veulent pas croire que la construction européenne puisse se faire au prix d'abandons de souveraineté dont les conséquences marginaliseraient la prise en compte de leurs pays dans un nouveau type de rapports avec l'Europe notamment en ce qui concerne la régulation d'un champ migratoire soumis à de nouvelles influences. Jusqu'alors les pays du Maghreb s'accommodaient bien de la fiction d'un arrêt de l'immigration qui satisfaisait leur dignité, et la réalité d'une circulation souple par des canaux suffisamment ouverts pour assurer une soupape de sûreté et une part de rêve aux jeunes sans-emploi de leurs sociétés. L'imposition des visas aux touristes sous prétexte de la lutte contre le terrorisme en 1986 avait constitué un premier accroc au fonctionnement d'un système qui aspire avant tout à la liberté de circulation des personnes et ne souhaite pas s'associer sans contreparties à la mise en place de contrôles qui rendraient plus délicates les relations avec sa population. Il reste encore jusqu'en 1990, assez de souplesse grâce au passage par l'Italie et l'Espagne pour pénétrer en France ou en Belgique par des frontières terrestres peu contrôlables. Peu importe que l'Europe constitue à partir de 1985 un réseau de gestion commune des

visas sur une base bilatérale (accords de Schengen) annonçant la mise en place à terme d'une politique de maîtrise des flux migratoires. Le Maghreb ne se sent pas plus concerné par ces décisions que par la politique communautaire concernant les réfugiés. Les visas de touristes ou d'étudiants, le regroupement familial, la réintégration dans la nationalité française, la souplesse des procédures de naturalisation sont des mécanismes qui fonctionnent dans la discrétion et suffisent à maintenir une certaine modulation des flux, faute d'avoir la possibilité de circuler librement<sup>3</sup>.

En plus des contraintes légales, le véritable obstacle à une liberté de circulation va provenir de la dépréciation des monnaies maghrébines qui va rendre prohibitif un séjour en Europe pour ceux qui n'appartiennent pas au monde des affaires, de la contrebande ou à la haute nomenclatura.

Par ailleurs les contraintes nouvelles des règles européennes ne sont pas directement perçues dans la mesure où l'imposition des visas en 1986 s'accompagne du maintien et même d'un accroissement des échanges entre les élites au pouvoir à des fins sécuritaires. Les responsables maghrébins y recherchent et obtiennent souvent une collaboration pour le contrôle de leurs opposants à l'extérieur. En retour ils collaborent à la lutte contre le terrorisme et les prises d'otages au Moyen-Orient. Un certain discours de solidarité anti-mouvements islamiques crée un lien de complicité comparable au discours anti-gauchiste dans d'autres circonstances. Le processus contribue à relativiser la perception de la construction institutionnelle qui s'opère autour des accords de Schengen. Ceux-ci apparaissent au mieux comme un subterfuge inavouable utilisé pour remettre en cause dans un cadre multilatéral le statu quo antérieur.

Dans la phase transitoire, les accommodements au contrôle des flux de personnes vont être liés aux facilités et aux soutiens que peut procurer l'immigration installée en termes de transferts financiers, certificats d'hébergement, gestion raisonnée des circuits d'échanges familiaux utilisés pour les études ou les vacances des enfants, les mariages, les soins médicaux. Cette interaction produit un système de mobilité transnationale et aboutit à une double insertion de l'immigration qui fonctionne au niveau des sociétés avec sa part de conflits et quelquefois d'exclusions. Mais globalement ce processus renforce le poids de l'émigration installée en Europe dans les affaires du pays d'origine et crée une sorte de groupe de pression qui pèse dans le jeu pluraliste et le processus de démocratisation.

La crise de 90-91 liée à l'affaire du Golfe vient remettre en cause les ajustements qui s'étaient produits tant au niveau des élites gouvernantes que des sociétés. Elle réduit considérablement la signification des liens bilatéraux et place l'immigration maghrébine dans une situation délicate et précaire. Sa solidarité avec les opinions publiques des pays du Maghreb ne

---

3. Rémy LEVEAU, «Inquiétudes du Sud», *Esprit*, juillet 1992, pp. 134-139.

pourra aller au-delà d'un sentiment douloureux d'impuissance. Mais elle ne contestera à aucun moment le droit du chef de l'État d'engager la France dans une guerre qui l'oppose à un pays arabe. Prudente et malheureuse, l'immigration privilégie son insertion et se dissocie sans le dire de l'émotivité des foules urbaines et des élites maghrébines. Exprimé avec discrétion ce décalage n'en sera pas moins ressenti de l'autre côté de la Méditerranée. Cette dissociation vécue là-bas comme un reniement et ici comme une éternelle suspicion va coïncider avec l'adhésion en novembre 1990 de l'Italie, puis en mai 1991 de l'Espagne, au système de Schengen. Par anticipation une politique commune des visas va être mise en place avec le Maghreb.

Le sentiment de coupure et d'isolement va s'amplifier à un moment où les villes maghrébines ont l'impression d'avoir tous les jours rendez-vous avec l'Europe au journal télévisé de 20 heures qui entraîne des réactions de fascination et de frustration. L'Espagne craint particulièrement d'être soumise à une émigration clandestine et à des phénomènes de type «boat people». Mais l'image de l'Europe exerce à la fois un attrait mêlé de sentiment du rejet. Avec l'imposition généralisée des visas, c'est le sentiment d'exclusion qui domine associé à celui de ne pouvoir résister à l'intrusion de la société qui vous repousse. L'Europe est perçue comme une forteresse dont la conquête commence avec la file d'attente pour les visas auprès des consulats européens.

Malgré ces inconvénients les flux restent considérables. Les consulats de France au Maghreb ont délivré près de 1 million de visas en 1991. Plus d'un million de Maghrébins transitent chaque année en été par l'Espagne. Le téléphone automatique, quelques heures d'avion, suffisent à rapprocher d'un univers d'accès fermé pour celui qui ne dispose pas d'influence et d'argent. La situation est d'autant plus insupportable que la France reste au Maghreb, et surtout en Algérie, productrice de normes et de valeurs, bien que le discours courant soit d'abord un discours de contestation et de récriminations à son égard.

Dans ce nouvel espace européen unifié qui se dessine en 1993, le Maghreb perçoit avec incrédulité et une certaine inquiétude la concurrence avec les pays de l'Est, mais aussi avec d'autres acteurs qui lui sont culturellement plus proches comme la Turquie.

Si le Maghreb est prêt à admettre, avec une part d'amertume, l'ouverture à l'Est de l'Europe, il ressentira peut-être avec une plus grande incompréhension les avancées réalisées par la Turquie sans être pour autant en mesure de rivaliser avec ce pays en termes de démocratie, de laïcité et d'efficacité du système économique. Si demain l'Égypte se mettait sur les rangs d'une association plus étroite avec la Communauté européenne avec l'espoir de trouver un débouché partiel à son émigration, qui éprouve après la crise du Golfe des difficultés à retrouver sa place dans les monarchies pétrolières, le sentiment de frustration serait encore plus grand.

Face à cette concurrence pour un espace européen, qui dans sa globalité ne marque pas une prédilection particulière pour le Maghreb, la tentation est forte pour les élites en place de réclamer une aide économique et une complicité pour maintenir autoritairement leur contrôle. Du côté des sociétés, la perception d'une Europe hostile et attirante se traduit par une alternance de fascination et de répulsion. Les tentatives individuelles peuvent se multiplier pour trouver un accès à l'espace européen en pesant de plus en plus sur l'immigration installée. En même temps un discours hostile de construction d'une contre-société avec un modèle de gestion de la modernité autre que celui que reflète le flux d'images et de produits importés peut être tenté. Ce discours peut balancer entre une rhétorique de compromis de type radical socialiste et une dérive millénariste.

Dans ce contexte les politiques volontaristes ont peu d'emprise. Cela vaut autant pour les systèmes de contrôle et de visas des pays européens que des politiques autoritaires des États maghrébins. Leur gestion maladroite ne peut qu'accroître les perceptions hostiles. La libre circulation est impossible, créatrice de phantasmes dans les sociétés européennes et destructrice du tissu social des sociétés maghrébines, notamment par l'exode des élites. Les contrôles absolus sont illusoire et créent des effets pervers. Les choix ne peuvent s'inspirer que du principe du moindre mal en tolérant une part de transgression qui rendra tolérable au niveau des sociétés maghrébines et des immigrations installées les nouvelles contraintes déterminées par l'espace européen unifié. Le maintien d'un certain niveau de solidarités transnationales passant par les sociétés pourra peut-être se traduire également par une politique plus réaliste à un niveau global. Il serait sans doute préférable d'aboutir à une stratégie communautaire mieux affichée du côté européen pour sortir du psychodrame des relations bilatérales. Une collaboration avec les États maghrébins visant à renforcer leur rôle, sans prétendre exercer de contrôle sur le choix des interlocuteurs peut éviter des dérives catastrophiques et un exode de la classe moyenne qui créerait à l'extérieur des pressions d'intégration difficile à contenir. Mais la contrepartie à une collaboration des États maghrébins aux contraintes rendues nécessaires par le contrôle des flux de population se situera en terme de dette et d'aide à l'économie des États maghrébins. La création d'un espace d'interaction économique, de convertibilité des monnaies et de développement intégré au niveau des pays de l'UMA pourrait offrir un autre espoir aux jeunes Maghrébins que la démarche d'illusion et le sentiment de reniement qui les conduisent par tous les moyens de l'autre côté de la Méditerranée.

Un bricolage aux apparences contradictoires et confuses peut être la moins mauvaise solution pour gérer une situation de transition. Il peut favoriser un processus cumulatif de double insertion, créer des groupes de pression et soutenir une démocratisation qui peut certes se traduire dans un premier temps par des choix en faveur des islamistes.



La coupure imposée des liens sociaux multiples ne peut conduire qu'à des solutions catastrophiques où les efforts de transgression se développeront en association avec un discours millénariste débouchant sur une gestion de la marginalité en termes de capacité de nuisance internationale. À bien des égards, les relations entre les États-Unis et l'Amérique latine offrent un modèle d'évolution possible pour les relations entre l'Europe communautaire et le Maghreb. D'un côté une vaste zone de libre-échange se dessine entre le Mexique, les États-Unis et le Canada, de l'autre, l'économie de la drogue, les fabriques de faux passeports, l'émigration sauvage et quelques autres perversions.

Au Maghreb comme en Europe la crise du Golfe a exercé son effet principal sur les imaginaires sociaux des deux côtés de la Méditerranée. Elle n'a pas entraîné de reflux ou de retour forcé de l'immigration. Elle aurait plutôt accru le désir de départ de la classe moyenne et des élites en fragilisant les systèmes politiques qui résistent mal aux poussées islamistes. Par contre, à la différence de l'émigration inter-arabe, l'émigration maghrébine choisit dans cette période de consolider son droit à rester, subissant avec crainte et douleur la suspicion qui l'entoure. Elle réaffirme son allégeance à l'État français en dépit du conflit qui l'oppose à un pays arabe. Soupçonnée, elle n'est pas cependant rejetée ni soumise à des mesures d'exception par rapport au reste de la population. Dans cette crise la grande majorité choisit un comportement d'intégration, mais il ne faut pas sous-estimer à long terme le caractère marginal d'un groupe qui peut représenter 20 % de l'échantillon de population de culture musulmane. Interrogé dans cette période de crise, ce groupe développe un discours de rejet formel qui pourrait se traduire dans une étape ultérieure par un discours néo-communautaire<sup>4</sup>.

Il est délicat de tirer des conclusions sur les effets de cette crise sur l'immigration arabe. Au Moyen-Orient son droit à rester déjà précarisé a été remis en cause, en Europe il ressort consolidé. Les États sortent renforcés de la crise, mais dans les migrations inter-arabes ce sont plutôt les pays de départ ou d'accueil des expulsés (Égypte, Yémen, Jordanie) et dans les relations Maghreb-Europe, les pays européens. Dans chaque cas le système régional est fragilisé et peut engendrer de nouveaux désordres donnant naissance à la production de flux de réfugiés politiques réels ou déguisés. Les Palestiniens chassés du Koweït sont déjà dans cette situation. Elle peut toucher demain les Coptes de Haute-Égypte ou, sous des formes diverses, la classe moyenne du Maghreb, ces deux groupes étant plus directement soumis aux pressions des islamistes dont l'emprise s'est accrue à l'occasion du conflit trouvant dans l'exploitation de ces tensions sociales un moyen efficace de remettre en cause le rôle des États.

---

4. Sondage IFOP, *Les musulmans et la guerre du Golfe*, 4 février 1991.